

d'améliorer le système de remise, la part relative des soins médicaux devra augmenter davantage, ce qui empêchera les particuliers de satisfaire leurs besoins. Je suis d'accord que nous devons avoir certains moyens de contrôle sur le coût des soins médicaux au Canada, mais ce n'est pas le moment pour le gouvernement fédéral d'abandonner la partie et de se retirer des programmes à frais partagés, alors qu'aucune solution acceptable n'a été trouvée.

Quel est le problème? Le problème essentiel en matière d'hospitalisation et de soins médicaux est celui d'un manque de normes. Il est sans doute très difficile d'établir ces normes, car les soins médicaux sont indispensables. Quelles que soient les sommes dépensées ou le nombre de programmes dont la portée est étendue, on laisse toujours de côté certains programmes considérés comme indispensables et permettant d'améliorer les soins médicaux au service des Canadiens.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) élabore actuellement, de concert avec les provinces, des programmes tendant à établir des dispensaires de quartier qui permettraient de mettre fin aux frais médicaux excessifs dont, selon eux, les médecins sont responsables. Ces dispensaires pourraient résoudre le problème dans une certaine mesure, à condition que l'on se rende bien compte que du montant précis des fonds affectés à un dispensaire donné dépendra l'étendue des soins que fournira ce dispensaire à la population. Le patient ne sera pas forcé en mesure de juger si les soins qu'il reçoit sont suffisants ou non. De toute façon, ce sera un facteur restrictif. En pratique, il sera restrictif à cause des fonds accordés.

Il se pose un problème au Royaume-Uni. La population des hôpitaux varie, dans les différentes parties du pays, entre une et cinq personnes pour 1,000 habitants. Toutefois, il n'y a pas de différence perceptible entre les taux de mortalité ou de morbidité ou les besoins selon lesquels il nous faut mesurer les services de santé à assurer. Il nous faut maintenant décider, comme point de départ, combien les gouvernements du Canada sont prêts à dépenser pour les programmes de santé, d'hospitalisation, et d'assurance frais médicaux. Je crois que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social examine actuellement les domaines qui sont peut-être en partie non productifs. Il lui faut réorganiser certaines de ses prévisions budgétaires. Si nous convenons tous de la nécessité que tous les Canadiens reçoivent des soins de qualité égale, nous ne disposons pas de normes réelles sur ce qu'il nous faut pour assurer une qualité raisonnable dans les soins.

Le député de Waterloo (M. Saltsman) a dit hier qu'à son avis, le gouvernement devrait explorer certains domaines de soins médicaux, tout en prenant entièrement en charge, je suppose, les programmes à frais partagés. Je ne crois pas que ce serait une bonne chose. Les soins médicaux sont quelque chose de personnel. Ils varient d'une partie du pays à une autre. La santé et le bien-être devraient rester du domaine provincial. C'est une question sur laquelle doivent s'entendre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Si les provinces riches préfèrent ne pas se prévaloir des points fiscaux, cela peut certainement s'arranger. Cependant, il ne faut pas oublier que les provinces pauvres ont besoin de normes afin de procurer à leurs habitants un niveau raisonnable de services. Si on s'apercevait d'une certaine disparité dans les frais partagés, celle-ci existera toujours quoi qu'on fasse pour sauvegarder une certaine équité dans tout le pays.

Le rapport Rowell-Sirois recommandait la création d'une commission indépendante chargée d'étudier le problème des ressources fiscales des provinces par rapport au gouvernement fédéral et de faire des suggestions et révisions périodiques. Il est dommage que cette commission n'ait jamais été créée.

Avec le bill C-8, nous affronterons de très graves problèmes pendant encore cinq ans en matière de gestion des dépenses de santé, de bien-être et d'éducation. Celles-ci semblent destinées à augmenter du fait de la formule qui leur sert de base. Elles croîtront à un rythme alarmant et nécessiteront une surveillance étroite dans l'avenir. Après avoir passé tant de temps sur le bill fiscal, il est dommage que le gouvernement n'ait pas prévu certaines modalités applicables au très important problème des rapports fiscaux entre les provinces et le gouvernement fédéral.

M. C. Terrence Murphy (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je participe à ce débat non pas pour traiter de questions techniques, ni discuter d'équilibre budgétaire, ni de versements d'une province à une autre, ni de versements du gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux, mais pour commenter les principes sous-jacents de cette mesure, soit au moins les principes qui, je l'espère, lui servent de base. Il est probable que mon intervention aurait été inutile si, depuis quelques semaines, une certaine publicité ne semblait indiquer qu'au moins certains de nos concitoyens estiment pratiquer cette vertu qu'est la charité en participant à la péréquation. Certains d'entre eux croient suivre les préceptes divins et ceux de saint Paul qui a dit:

Maintenant donc ces trois choses demeurent: la foi, l'espérance, la charité; mais la plus grande de ces choses, c'est la charité.

Pour qu'elle soit une vertu, la charité doit être pratiquée de façon appropriée car de vertu elle devient vice, soit l'orgueil. Ce même livre saint qui nous indique ce que disait saint Paul de ces trois vertus, évoque également la parabole du Pharisien et du Publicain se rendant au temple pour y prier. Le pharisien se glorifiait en se disant: Dieu merci je ne suis pas comme les autres; je ne fais pas ceci, je ne fais pas cela, je paie la dîme sur tout ce que je possède etc. Et la morale de tout cela c'est que le Seigneur a dit: Celui qui s'élève sera abaissé et celui qui s'abaisse sera élevé. Ce genre d'orgueil est un grand défaut.

• (1630)

Mais il y a un autre genre d'orgueil, justifiable celui-là, l'orgueil qu'un homme a de son travail, de sa faculté de travailler, la fierté d'un homme du simple fait qu'il est un être humain. Cet orgueil est justifiable, il permet à l'homme de garder sa dignité et de respecter celle des autres. Nous devons respecter cette fierté justifiable, cette dignité, toutes les qualités que possèdent ceux que nous voulons aider, autrement la vertu que nous cherchons à pratiquer pourrait devenir un vice. Autrement, nous pourrions devenir des pharisiens, nous glorifier nous-mêmes en justifiant notre conduite, avoir une grande estime de nous-mêmes. La charité, au sens dont je parle, ne signifie pas donner mais aimer, ou donner parce qu'on aime. C'est une disposition de l'âme grâce à laquelle on se rend compte des besoins du prochain, on désire vivement l'aider sans se louer soi-même et sans attendre de récompense. C'est un point de vue idéaliste, il est vrai, mais dans le contexte actuel, celui des paiements de péréquation, il y a aussi un certain degré de réalisme.

Aux termes du programme proposé, on demande aux provinces riches de donner, mais elles vont également recevoir. Je me souviens très bien du discours de l'ex-pre-